

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 55

présenté par  
Mme Anthoine

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« , le cas échéant, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit la remise d'un rapport du Gouvernement sur le contenu des formations et l'accompagnement pour les allocataires du RSA.

Il est effectivement important d'avoir un contenu des formations et des modalités d'accompagnement partagés.